Image not found or type unknown

Mini one d 1.6 90cv encrassement moteur

Par **Tope**, le **13/11/2016** à **20:57**

Bonjour à tous
J ais vendu une mini one d 1.6 de 2011
Avec 82000km contrôle thecnique vierge ont as rouler 20000km avec et jamais eu de problème.
entretient ok ,ça faisait 6 mois que la voiture n était plus sous garantie XXL mini.
Avant d acheter ils ont roulé avec et pas doucement en plus bref....
Cette été 1 semaine après l achat l acheteur me recontactact en me disant qu il y avais un problème avec le tendeur de distribution ????je répond que moi j ais jamais eu de problème.
Il me signale par lettre ar .
5 jours plus tard il téléphone et me dit que la voiture est immobilisé est que le garage commence à démonte et que finalement c est un encrassement moteur!!!!sans avoir vu le véhicule tournée !!!
Bon je contact mon service juridique et à l expertise il dise que c est antérieur à la vente et que il faut convoqué l ancien propriétaire .
Ma question est à t'ont le droit de démonter avant expertise surtout qu il sait passé plus 1mois et demi avant passage de l expert .
Du coup Contre expertise vendredi prochain !!!et en plus ont me demande de participez au réparation !!!moteur échange standard !!! Sans avoir vu tourné la voiture !!
normalement ont attend que tout les parties soit la pour démonter la partie mécanique moteur non ???

Et deuxième question puis prendre un expert indépendant en plus pour la prochaine convocation ?

Merci d avance pour votre aide

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés